

COMPTE-RENDU DE LA SESSION 5 DU 4 JUIN 2021

La cinquième session du cycle des « Nouvelles Matinales » proposé par l'association « Bois des Alpes™ » s'est tenue le vendredi 4 juin 2021 en visio-conférence, 23 personnes y ont participé.

Cette session a été consacrée à l'étude des besoins des scieries en termes d'approvisionnement et à la mobilisation de la ressource forestière pour alimenter les scieries en vue de produire la gamme standard « Bois des Alpes ».

En introduction, les sections de la gamme standard « Bois des Alpes » sont rappelées ainsi que le schéma de l'organisation de la deuxième transformation du bois tel qu'il a été validé par les participants des sessions précédentes (voir page suivante) :

Sections bois vert tombant de scie brut
55/107 – 55/132 – 55/157 – 55/185 – 55/210 – 55/230
Sections bois sec brut
50/103 – 50/128 – 50/153 – 50/180 – 50/205 – 50/225
Sections bois sec raboté
45/100 – 45/125 – 45/150 – 45/175 – 45/200 – 45/220

Ce tableau traduit l'évolution des sections au cours du processus de transformation dans le cas d'un séchage à 12 % pour la production de lamelles destinées à la fabrication de bois lamellé-collé.

On constate que la perte de matière entre le bois tombant de scie et le bois sec raboté est comprise entre 21,5 % et 23,5 % selon les sections considérées.

Dans la fabrication du bois lamellé-collé, une perte supplémentaire de 10 % minimum doit être prise en considération qui correspond à la purge des défauts significatifs (nœuds rapprochés, flaches, ...) ayant échappé au classement (qu'il soit visuel ou mécanique) pour satisfaire aux exigences des normes et aux sur-longueurs de fabrication indispensables pour garantir que la pression de collage soit parfaitement homogène sur toute la longueur finie des poutres lamellées-collées.

Bois tombant de scie : sections 55/107, 55/132, 55/157, 55/185, 55/210, 55/230 | longueurs de 3,00 à 6,00 m au pas de 0,50 m

Classement visuel ou mécanique : C18, C24, C30, ...

Tri selon usage

Panneaux ossature bois
(COB et FOB)

Ossature (C18 - C24)
Tri par longueurs

Longueurs 3 m, 5 m, 6 m

Confection paquets baguettes

Autres longueurs

Confection paquets baguettes

Séchage à 12 %

Bois Lamellé-Collé
(BLC)

Lamelles (C24 - C30)

Tri par choix : industriel non visible

ou architectural visible

Confection paquets baguettes (rablettes)

Séchage à 12 %

Aboutage structural

Rabotage

Collage structural

Rabotage

Usinages éventuels

Traitement de préservation

+ réssuyage à l'air libre

si nécessaire

Finitions éventuelles

Emballage

Expédition

Bois Massif (BM)

Séchage à 18 %

Rabotage

+ coupe à longueur à la demande

Traitement de préservation

+ réssuyage à l'air libre

si nécessaire

Emballage

Expédition

Bois Massif Abouté (BMA)

Aboutage

Rabotage

+ coupe à longueur

Traitement de préservation

+ réssuyage à l'air libre

si nécessaire

Emballage

Expédition

Bois Contre-Collé (BCC)

Aboutage

Rabotage

+ coupe à longueur

Collage

Rabotage

+ coupe à longueur

Traitement de préservation

+ réssuyage à l'air libre

si nécessaire

Emballage

Expédition

Sections rabotées : 45/100, 45/125, 45/150, 45/175, 45/200, 45/220.

Cahier des charges de l'approvisionnement en bois ronds :

Le débat s'engage sur la nécessité d'harmoniser les façons de faire pour évaluer la qualité des bois notamment en fonction des dimensions des nœuds. Il est bien précisé que cette évaluation est faite lorsque les bois sont stockés sur les places de dépôt ou en bord de route et non pas lorsqu'ils sont encore sur pied.

Le classement forestier prend en compte la plus petite dimension des nœuds (dont la section mesurée est la plupart du temps ovale) alors que le classement en scierie retient la plus grande dimension de ces mêmes nœuds. Il en découle des différences significatives d'appréciation de la qualité des bois qui conduisent en général à les déclasser.

Pour échapper à cette difficulté, tous les participants qui se sont exprimés ont convenu de la nécessité d'élaborer un cahier des charges qui définisse des critères d'évaluation de la qualité des bois – nodosité, conicité et traçabilité – qui conviennent à toutes les parties en faisant en sorte que les changements apportés conduisent à ce que chacun des acteurs – propriétaire, exploitant, entrepreneur de travaux forestiers, scieur – soit gagnant. Cette évolution doit aussi permettre que le classement soit plus fin de manière à mieux valoriser chaque qualité de bois même si cela conduit à avoir une gamme de prix plus étendue.

Cette évolution doit aussi être évaluée quant à ses conséquences sur la répartition des différentes qualités produites de manière à anticiper la valeur finale des lots de bois mis en vente et que cette évolution soit effectivement déployée.

Il est décidé qu'un groupe de travail regroupant les propriétaires forestiers privés, les communes forestières, les gestionnaires forestiers, les ETF, les scieurs avec l'ONF, Coforêt et

les experts, piloté par FCBA et Ceribois, et avec le soutien de Fibois AuRA et Fibois Sud réfléchisse à ce sujet. La réflexion, engagée au niveau de Bois des Alpes, doit tenir compte de l'écosystème plus global de l'économie forestière.

Grumes ou billons ?

L'approvisionnement en grumes de 16,30 mètres est indéniablement le plus couramment utilisé pour les bois de charpente, toutes les entreprises de la chaîne d'approvisionnement et de transformation dans le massif alpin sont équipées dans ce sens.

Toutefois, la discussion engagée a montré que l'approvisionnement en billons permettrait la valorisation des certains bois laissés de côté jusqu'à présent. C'est le cas des bois situés dans certaines zones difficilement accessibles, mais exploitables par câble, où les grumiers n'ont pas accès mais où des camions plus courts passeraient. Le billonnage partiel est aussi une solution pour la valorisation des très gros bois par le prélèvement de billons dont le diamètre est supérieur à 80 cm tout en laissant le reste de la grume à sa longueur.

L'existence d'un cahier des charges reconnu par tous et d'un marché potentiel identifié – la gamme standard « Bois des Alpes » - sont des facteurs favorables au déploiement du billonnage pour une amélioration sensible de la valorisation de la forêt alpine. C'est aussi une perspective très encourageante pour les « câblistes » qui aujourd'hui, malgré les aides qui leur sont accordées, vivent mal de leur activité en raison notamment de la lourdeur des investissements.

Le réservoir de ressource forestière que représente la forêt de montagne, au moment où la ressource conventionnelle se raréfie – on pense évidemment aux épicéas victimes des scolytes mais aussi aux conséquences du réchauffement climatique sur certaines essences – justifie pleinement que cette profession soit encouragée et développée. La mutualisation des « coupes à câble » entre gestionnaires publics et privés est une étape indispensable pour avancer sur ce sujet.

La contractualisation

Pour que la chaîne de valorisation des bois – la filière - soit efficace, il est indispensable de pouvoir anticiper les flux de matière. Une chaîne contractuelle permet cette anticipation, le contrat est aussi une protection contre l'exportation des bois. La contractualisation apparaît comme le meilleur moyen pour un scieur de sécuriser ses approvisionnements, notamment en bois certifiés PEFC.

Le contrat tel qu'il se pratique actuellement fixe un volume de bois à fournir selon des qualités prédéfinies, un cadencement de livraison et un prix à l'instant T qui peut évoluer au cours de la vie du contrat. Dans le cas de la forêt publique, gérée par l'ONF, il y a un enjeu de coordination des décisions communales avec les termes des contrats. Ce pourrait être un enjeu fédérateur pour « Bois des Alpes » que d'amener les communes forestières à mieux coordonner leurs décisions quant à l'exploitation de leurs forêts avec les besoins de la filière « Bois des Alpes ». Une action de ce type avait déjà eu lieu il y a 10 ans avec la Communauté de Communes du Vercors.

La mobilisation de la ressource forestière

La motivation des propriétaires forestiers pour mettre des bois sur le marché repose essentiellement sur les prix de vente qui doivent, a minima, couvrir les frais d'exploitation. Ce n'est pas toujours le cas comme on peut le voir avec les bois touchés par la crise sanitaire

actuelle. Les principaux interlocuteurs pour améliorer la mobilisation de la ressource sont les Communes forestières pour la forêt publique et les coopératives pour la forêt privée.

Les gains de productivité potentiels

Un point essentiel d'amélioration est le confortement de la confiance qui doit régner entre les acteurs, particulièrement entre les bûcherons et les scieurs sur le sujet du cubage des bois. Le principal point de litige est la différence entre le cubage en forêt et le cubage en scierie, non pas au niveau de la mesure du cube en elle-même, mais sur la quantité de bois enlevée en forêt et celle livrée en scierie, tous les bois abattus en forêt arrivent-ils bien à la scierie ?

La solution serait de tracer tous les bois au moyen de puces électroniques RFID (une puce par bois contenant un simple numéro, sans données de cubage) ce qui paraît abordable aujourd'hui. Cette technique permettrait de ne faire qu'un seul cubage – certifié – à l'entrée de la scierie. Et si un problème apparaissait, elle permettrait de proposer une explication très rapidement. Le cubage à l'entrée de la scierie permet de surcroît d'optimiser le billonnage en fonction des besoins de production.

Un autre objectif serait de mutualiser les petites coupes pour améliorer la productivité des ETF ou bien associer des travaux d'abattage avec des travaux de sylviculture ou d'amélioration. Ce type d'organisation passerait obligatoirement par la voie de la contractualisation.

Une étude a été conduite par Fibois AuRA sur les spécificités du travail des ETF « manuels » qui apparaissent comme étant le maillon faible de la filière et dont le métier doit être revalorisé. Cette étude devrait être approfondie en prenant en compte le chiffre d'affaire et le temps de travail. Il semble que des progrès soient encore possible sur la professionnalisation de ces acteurs, avec le support de cahiers des charges, ce qui passe par la formation. L'attractivité de ces métiers passe aussi par l'amélioration de leur image, surtout dans le contexte sociétal qui se développe actuellement de contestation du bien-fondé de l'exploitation de la ressource forestière.

FIN DU COMPTE-RENDU

IMPORTANT : Le calendrier des prochaines Matinales est significativement modifié pour tenir compte des disponibilités des participants (suppression de la session du 23 juillet) et de l'évolution des discussions, il est maintenant le suivant :

- Session 6 le 25 juin : l'organisation et la pérennisation des stocks ;
- Session 7 le 10 septembre : l'optimisation de toute la chaîne de production ;
- Session 8 le 1er octobre : la commercialisation et la communication ;
- Session 9 le 29 octobre : le choix de la structure juridique appropriée en lien avec les opportunités de financement ;
- Session 10 le 26 novembre : événement de présentation de la gamme « Bois des Alpes ».

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX, VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

RENDEZ-VOUS LE VENDREDI 25 JUIN 2021

Olivier GAUJARD – 06 03 33 07 29 – gaujard.olivier@wanadoo.fr